



N° d'épreuve FFM -----97

Organisateur technique ----- 061831 - M COELHO FILIPE

Club-----C0580 - MOTO CLUB MOISSAGAIS

Email-----[sarlfctp@orange.fr](mailto:sarlfctp@orange.fr)

Date-----27 juin 2021

Téléphone -----06 74 95 87 07

Lieu-----Moissac (82)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/)

## ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOC
Président du Jury -----	124059 - M CAUSSIGNAC BERNARD -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	263052 - M ROUCARIES GERARD -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	049483 - M LASSAGNE PATRICK -----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable-----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	020979 - M RIZON ALAIN -----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK -----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage -----	LMOC-----	Désignation LMOC
Chronométrateur -----	LMOC-----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	LMOC-----	Désignation LMOC

## ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>  
 Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021)

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>Championnat Occitanie MX 125</b>	Age -----13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----125cc 2T
<b>Championnat Occitanie MX Espoir 85</b>	Age -----de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée ----85cc
<b>Trophée Pyrénées MX 450-250</b>	Age -----15 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée ----de 144cc à 500cc





## ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

**Licences à la journée :** Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  **NON**  OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :** Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :** Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

<b>Nom du responsable médical--</b>	Docteur Jean-Pierre Domec		
<b>Nombre de secouristes-----</b>	12	<b>Nombre d'ambulance(s)-----</b>	2
<b>Hôpital le plus proche-----</b>	Moissac (82)	<b>Temps de trajet (en min)-----</b>	15 min

## ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

<b>Nom du site-----</b>	Circuit de Motocross		
<b>Adresse-----</b>	La Gaspale, 82200 Moissac		
<b>Longueur du circuit-----</b>	1 550 m	<b>Largueur minimale-----</b>	5 m
<b>Largeur de la grille de départ-----</b>	34 m	<b>Longueur de la ligne droite de départ --</b>	98 m
<b>Nombre de commissaires de piste--</b>	14 OCP		
<b>Capacité Moto-----</b>	54 aux essais	45 en manche	
<b>Capacité Quad / Sidecar-----</b>	36 aux essais	30 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 19/04/2021	Date : le 10/05/2021	Date : Le 11/05/2021 - Visa 21/0239



## HORAIRES PREVISIONNELS

### Samedi 26 juin 2021

16h00 – 19h30 ----- Contrôles administratifs et techniques

### Dimanche 27 juin 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 450/250 (A)	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 450/250 (B)	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15'
10h20	10h35	Pause		
10h40	10h55	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 450/250 (A)	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 450/250 (B)	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15'
11h40	11h55	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85	15'
12h00	13h55	Pause		
14h00	14h20	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 450/250 (2)	15' + 1T
14h25	14h45	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 450/250 (1)	15' + 1T
14h50	15h10	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
15h15	15h40	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
15h45	16h05	Pause		
16h10	16h30	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 450/250 (2)	15' + 1T
16h35	16h55	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 450/250 (1)	15' + 1T
17h00	17h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
17h25	17h50	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
18h00		Remise des prix		



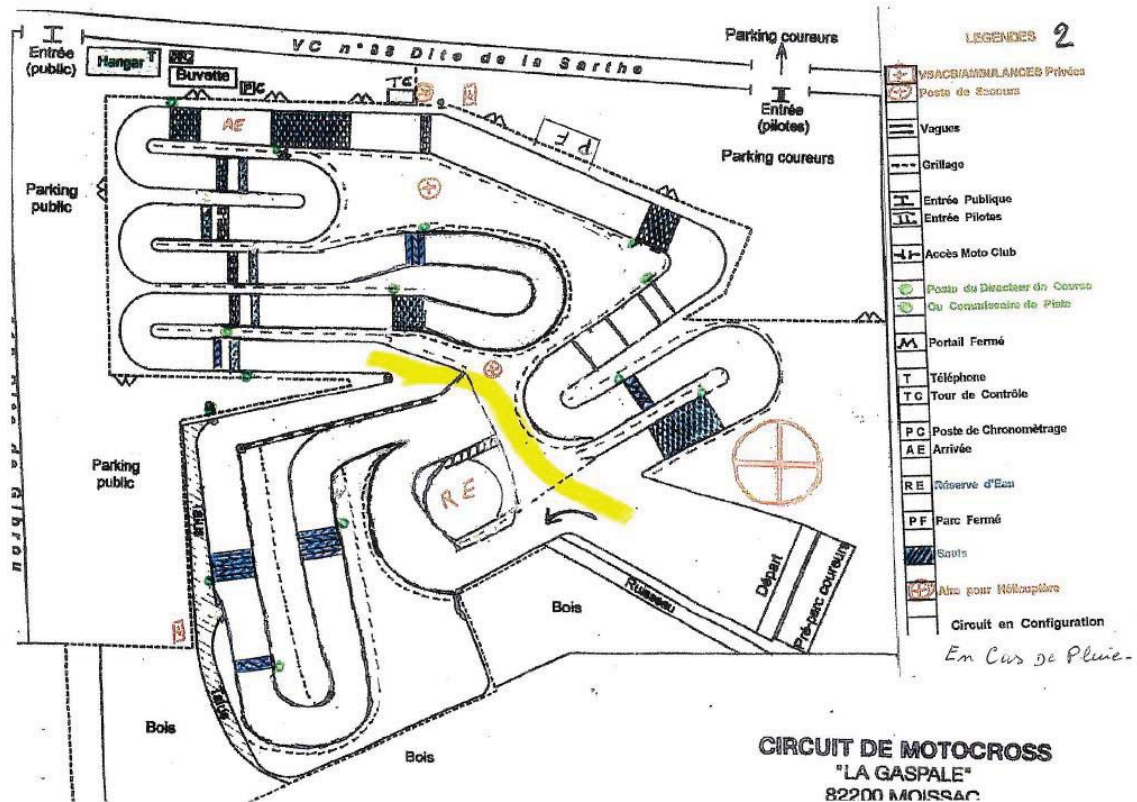
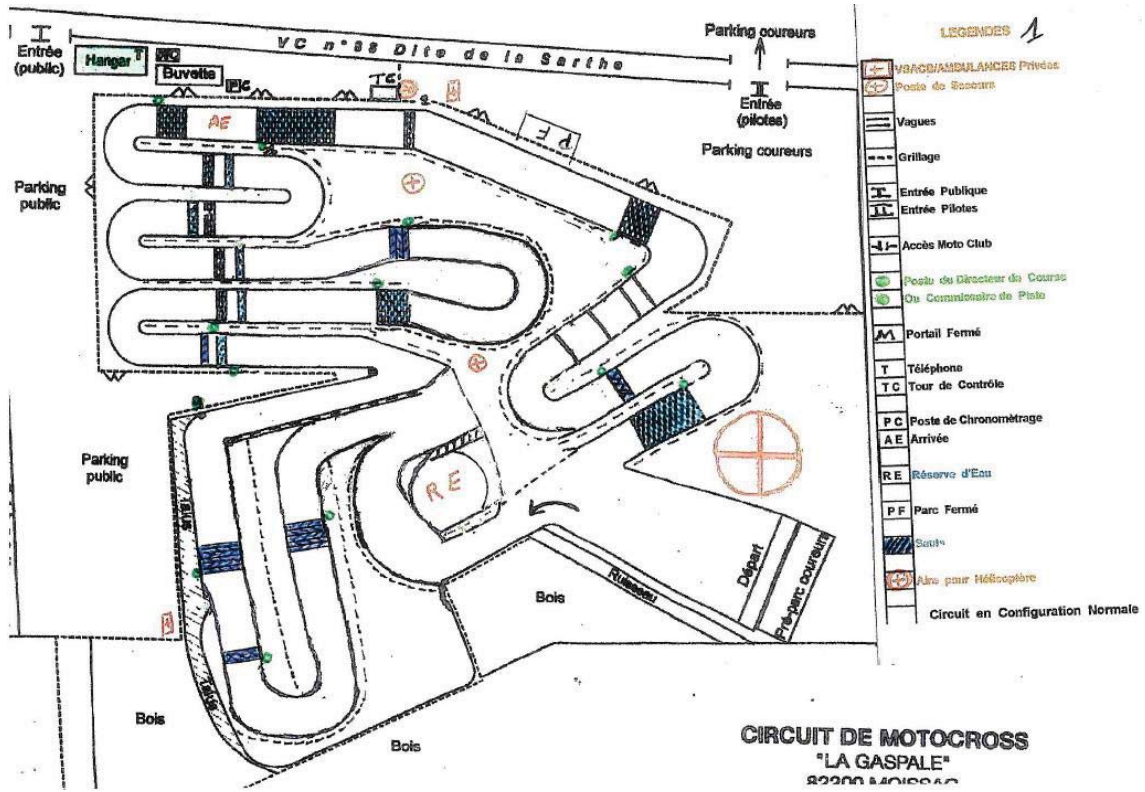


# MOTOCROSS

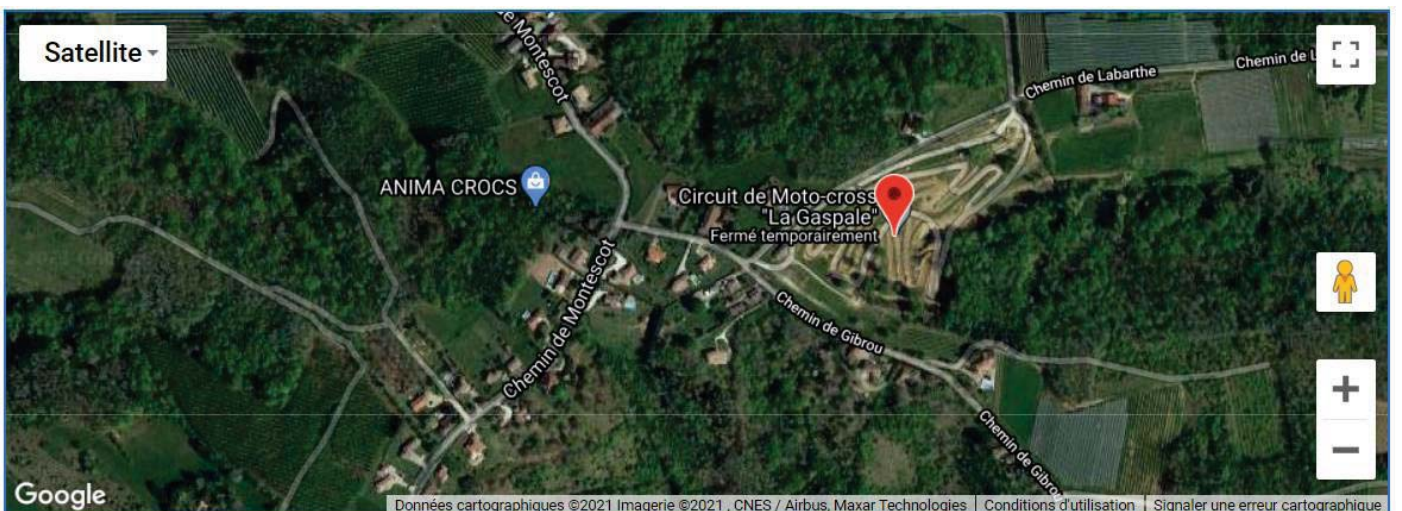
## REGLEMENT PARTICULIER 2021



### PLAN



### SITUATION GEOGRAPHIQUE





# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2021



### ATTESTATION D'ASSURANCE



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE  
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION  
AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR**  
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX  
Atteste par la présente que

Association MOTO CLUB MOISSAGAIS  
Chez Mr MERIC Jean Francois 681 Chemin de Saint Onge  
82200 LIZAC

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921XL000060U-RCO3503 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Motocross national » se déroulant du 26/06/2021 à 16h00 au 27/06/2021 à 19h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, ULYSSERE, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 27/04/2021

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance



SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 66222 – immatriculées à l'ORIAS N° 13007898 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Tailbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

